



CONSEIL D'ETABLISSEMENTS (CET) de Montreux-Veytaux



Procès-verbal N° 5 – 2016 / 2021

Séance du lundi 11 septembre 2017, 18h30 – 20h00

Salle des APEMS – Maison de Quartier Jaman 8, Clarens

Ordre du Jour

1. Séance du 7 juin 2017
2. Accueil des nouveaux membres
3. Projets des écoles
4. Transports scolaires
5. Préavis
6. Horaires des classes
7. PMS
8. Divers et propositions individuelles
9. Calendrier 2017

➤ **Sont présents :**

Groupe 1 Les représentants des autorités communales :

Mmes Jacqueline Pellet
Viviane Schweizer Ronnerström
M. Yanick Hess

Groupe 2 Les représentants des professionnels actifs au sein des établissements :

MM. Gérald Fankhauser
Laurent Husson
Xavier Désilets

Groupe 3 Les représentants des milieux et des organisations concernés par la vie des établissements :

Mmes Marie-Noëlle Lentès
Aline Oberson
Céline Cornaz
MM. Simon Smith
Fabrice Staub

Groupe 4 Les parents d'élèves fréquentant les établissements :

Mmes Denise Nicolo
Alexandra Ramser
Carine Dind
MM. Michel D'Antino
Albert Richard

➤ **Les membres excusés :**

Mmes Christine Chevalley, **groupe 1**
Geneviève Monticelli, **groupe 3 (en alternance avec Mme C. Cornaz)**
Nicole Buschini, **groupe 3 (en alternance avec Mme A. Oberson)**
Martina Schmidt, **groupe 3**
Marlène Salmon, **groupe 2**

MM. Guillaume Jordan, **groupe 2**
Romain Pilloud, **groupe 1**
Julien Kundert, **groupe 1**
Olivier Raduljica, **groupe 4**

➤ **Les invités :**

Mmes Sabine Monnet, excusée
Corinne Chatelan Manzini
Chantal Maïkoff Bonzon
M. Pierre Steffen

Prise du PV : C. Rossetti

Table des matières

1. Séance du 7 juin 2017	4
1.1. Approbation du procès-verbal (annexe).....	4
2. Accueil des nouveaux membres.....	4
2.1 MMES Marie-Noëlle Lentes et Denise Nicolo.....	4
3. Projet des écoles.....	4
4. Transports scolaires	6
4.1. Situation pour information	6
5. Préavis	6
6. Horaires des classes.....	6
7. PMS.....	6
8. Divers et propositions individuelles	6
9. Calendrier 2017.....	7

1. Séance du 7 juin 2017

1.1. Approbation du procès-verbal (annexe)

Le procès-verbal est validé avec les remerciements d'usage à son auteure.

2. Accueil des nouveaux membres

2.1 MMES Marie-Noëlle Lentès et Denise Nicolò

Mme Pellet présente Mmes Lentès et Nicolò. Elle informe le conseil de la démission de M. Kundert. Il sera demandé à son groupe politique de fournir un remplaçant.

3. Projet des écoles

EPSME

M. Husson annonce la démission de Mme Maïkoff Bonzon et la remercie de son investissement. Un appel a été lancé. L'élection formelle aura lieu lors de la prochaine conférence des maîtres.

Sécurité dans les collèges : quelques éléments effectués en termes de suivi :

1. L'entrée des classes des petits en colonne ; en précisant aux parents et aux maîtres que le report des responsabilités commence au moment où l'enfant se trouve dans la colonne.
2. Mieux délimiter le périmètre scolaire par des marquages au sol ; quelques photos sont montrées. Ces lignes jaunes délimitent le côté école et le côté public.
3. Mesures d'infrastructure ; rehaussement de barrière, fermeture de portail.
4. Modifications des flux, notamment à Etraz. Depuis la rue d'Etraz, l'accès à la cour a été condamné. Il y aurait aussi la possibilité d'augmenter le périmètre de la cour d'Etraz, en prenant une partie du jardin de la villa Mounsey. La discussion est en cours.
5. Le contact a été établi avec divers partenaires le 22 août 2017, afin de chercher des solutions. Un procès-verbal sera élaboré et fixera les décisions. Une prochaine séance sera agendée fin 2017 début 2018 afin d'établir un bilan.

Ces mesures (3 et 4 particulièrement) nécessitent une décision municipale.

Un accident de personne a eu lieu à proximité d'un établissement scolaire (Gare 33). Un homme est monté sur le parapet et a sauté. Une cellule de crise, un soutien et un suivi psychologique ont été organisés.

Mme Schweizer Ronnerström fait une observation quant au parapet. Elle mentionne qu'une barrière serait adéquate. Comme il s'agit d'un endroit public, une évaluation a été demandée à la police pour la sécurité générale.

M. Husson annonce le lancement d'un nouveau projet en lien avec la gestion de crise. Il s'agit d'une analyse complète des risques pouvant menacer un établissement. Un concept de gestion de crise sera créé, avec des processus, des structures et des exercices afin d'apporter un niveau professionnel de maîtrise.

Le jeudi 5 octobre 2017, aura lieu la course d'automne avec un nouveau concept et comme centre de gravité le marché couvert. Il y aura des courses de performance, en groupe avec des trottinettes, avec les petits et les grands, une course déguisée ainsi que le défi du directeur, d'environ de 3 kilomètres. Ces courses sont parrainées par Mme Hrebec ; enseignante de l'EPSME qui a gagné des courses à l'échelon européen.

Déplacement d'élèves de Vernex à Etraz

Un certain nombre d'élèves du collège de Vernex ont été déplacés en direction du collège Etraz pour les raisons suivantes : une pétition de parents qui, à juste titre, signalait des effectifs trop grands sur Vernex et des problèmes de violences dans la cour. A Etraz, le rehaussement a été effectué et ses salles sont utilisées pour équilibrer les effectifs. La décision de déplacement a été fondée et proportionnelle et n'est en aucun cas arbitraire.

Situation de l'arrêt Mob Montreux Collège

Il y a des « frappes » à cet arrêt qui intimident les plus petits. Afin de trouver une solution, M. Husson entend organiser les états généraux de Montreux Collège en partenariat avec le MOB, la police et la Commune. Le directeur a précisé aux enseignants passant par cet arrêt qu'ils sont libres d'intervenir.

(Point 6) / Changement dans la grille d'horaire

L'infrastructure sportive étant insuffisante, les horaires de certaines classes ont été modifiés. Il y a un problème de coordination d'horaire avec le MOB. Une séance avec celui-ci sera demandée pour corriger ce contretemps. Diverses idées sont proposées.

Le jeudi 21 décembre 2017 aura lieu la Fête de Noël sur le site de Gare 33. Diverses activités seront organisées. La journée sera destinée aux élèves et le soir aux parents.

EPSMO

Une brochure explicative de la rentrée scolaire est diffusée. Les effectifs sont exposés. Une trentaine d'élèves se sont inscrits le jour de la rentrée et cela a nécessité l'ouverture d'une classe d'accueil. Les effectifs sont en hausse. A Vinet, il y aura un besoin de bâtiment scolaire, la demande de surélévation a été faite pour 2018. Sur Rambert, les besoins vont être dépassés en 2022 et une demande de construction sera faite.

Camps : Cette nouvelle formule est réalisée depuis deux ans et arrivera à son terme en fin d'année.

La Commission culturelle : Elle se poursuit cette année. Les élèves vont être appelés à assister à une série d'activités avec des acteurs locaux. La Commune de Montreux soutient et finance ces activités. L'année prochaine les activités culturelles seront dévolues à la fête des Vignerons. Les élèves pourront travailler sur divers projets qui débiteront à partir de 2018.

Le projet « Pacifique » continue afin de travailler les conflits entre élèves notamment à Vinet pour améliorer les relations entre eux.

Chaque 3 ans, l'établissement effectue le projet Rambertville. Ce programme aura lieu du 02.07.2018 au 05.07.2018 de 8h à 22h. Le concept est de transformer l'établissement en un jardin « RambertvilleNature » et il s'agira d'approcher des artisans et des commerçants pour les amener sur ce site et faire découvrir leurs métiers artisanaux aux élèves. C'est une ville qui propose toute une série d'activités (marché de fruits et légumes, bar, restaurant, banque, monnaie, théâtre, sport, karaoké, musique). La journée est dédiée aux élèves et le soir à la population de Clarens et aux parents.

4. Transports scolaires

4.1. Situation pour information

Mme Pellet informe l'assemblée d'un appel pour le Pédibus sur le site communal pour que des personnes intéressées s'inscrivent. Le CET sera renseigné s'il y a une suite.

M. Smith expose le suivi des transports scolaires des élèves sur le tracé du Car Postal du Vallon de Villard à Chernex. Les parents ont fait état de leur préoccupation concernant les distances à parcourir le long de la route pour arriver jusqu'à un arrêt reconnu. Suite à une rencontre avec M. Husson, le transporteur, les écoles, les services communaux concernés et l'ASR, trois arrêts de pose/dépose ont été aménagés. Pour les enfants arrivant à 8h05 au collège de Chernex, la prise en charge des élèves est assurée jusqu'au début des cours. En coordination avec les écoles, un trajet supplémentaire Gare de Chamby - Vallon de Villard est en place.

5. Préavis

Mme Pellet évoque le déroulement du préavis relatif à la révision du règlement intercommunal de Montreux et de Veytaux du CET. Le même texte sera déposé dans les deux Conseils Communaux qui doivent se prononcer séparément. Le règlement a été adapté avec les changements de la LEO. Le 20 septembre 2017, les deux commissions des Conseils communaux se réuniront à Veytaux et siègeront ensemble. Deux rapports seront établis. M. Hess fait partie de la commission montreusienne.

6. Horaires des classes

Mme Pellet donne la parole à M. D'Antino. Des parents l'ont approché exposant la problématique d'horaires des classes d'élèves de 8^{ème} année. Les classes sont dédoublées. La moitié de la classe est libérée à 10h30 et recommence à 14h10. Certains élèves ne peuvent pas rentrer chez eux à cause des horaires du MOB. Ce sujet sera traité au prochain Conseil de direction du 12.09.2017. Mme Pellet évoque la possibilité d'ouvrir le Point pour cette tranche-là. L'accueil au Point se fait selon le principe de libre adhésion et il n'y a pas de contrôle de présence. La Présidente demande à M. D'Antino de prendre contact avec les parents concernés.

7. PMS

Les informations transmises par mail par M. Pilloud sont abordées. Deux PMS sont en route : un sur le collège Vinet, dont les journaux sont en cours d'impression et un sur le collège de Collonge. A Vinet, notamment le matin, des enfants sont déposés le long de l'avenue Vinet. Diverses pistes vont être étudiées avec les écoles et les services techniques. A Collonge, le processus de recherche d'informations auprès des parents et des enseignants a été accéléré avant le début des travaux. L'EPSME en est remercié. A la fin des travaux, des mesures pérennes pourront être réalisées. Il est recommandé de consulter le site communal pour toute information à ce sujet.

Mme Ramser demande la possibilité de la mise en place de passage de piétons provisoire. M. Smith signalera cette demande au service des travaux.

8. Divers et propositions individuelles

Mme Ramser soulève le point de la prise en charge de son fils le matin et notamment de la mise en place d'une structure d'accueil. La Commune est tenue par des lois et des responsabilités avec

des normes strictes quant à l'accueil de jour des enfants. Ce sujet sera discuté en aparté avec Mme Ramser.

Mme Lentes soulève l'importance d'avoir des personnes formées selon les normes de l'OAJE. M. Smith donne un exemple concret concernant une visite de l'OAJE dans la salle 16 à Etraz. Les frais de mise aux normes se montaient à environ CHF 400'000,-.

A la constitution des établissements intercommunaux d'accueil parascolaire (EIAP), certaines modalités seront mises en place et pourront assouplir le fonctionnement des unités d'accueil pour écoliers et de voir s'élargir de un à deux accueils par jour en étant moins soumis à ces règles. Mme Chevalley, faisant partie en tant que députée au Canton, pourra renseigner le CET sur les travaux dudit établissement.

Mme Dind apporte une information remontée au quart parents : A Montreux-Est, des enfants se baladeraient avec des couteaux dans les poches. A ce jour, aucune confiscation de couteaux n'a été effectuée. L'information sera transmise aux centres de loisirs et au Conseil de direction.

La garderie la Trottinette a déménagé et a libéré un local scolaire situé dans le collège de Clarens Gare. Pour optimiser l'offre des structures de la FACEME (fondation accueil collectif de la petite enfance de Montreux et environs), un échange a été fait avec les locaux de la garderie « Les Lutins » qui se trouvaient à la route des Vergers 11. La garderie « Les Lutins » est maintenant à la rue du Châtelard 12-14. A côté de ces immeubles, une nouvelle bâtisse se nommant « les Charmes » verra le jour et une garderie y sera prévue. M. Steffen, nouveau directeur de la FACEME, pourra renseigner celles et ceux qui le désirent.

M. Fankhauser évoque la situation de ces petits enfants qui dysfonctionnent complètement en classe. Ce sujet a été discuté lors de la dernière séance. Mme Amarelle, nouvelle cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC), a mis en place une commission de travail pour l'intégration sociale des élèves qui dysfonctionnent. Dès janvier, il y aura la possibilité de proposer un projet au département pour engager une enseignante spécialisée à mi-temps, une sorte d'éducateur ou médiateur social qui viendrait compléter l'équipe. L'établissement a la chance de disposer - par les bons offices de la Commune - d'une conseillère école-famille (CEF).

Mme Pellet évoque la demande de Mme Manzini faite par courriel et concernant les travaux du quart parents. Mme Manzini informe le CET que les documents sont validés par celui-ci (voir en annexe les documents).

9. Calendrier 2017

La prochaine séance est agendée au mardi 12 décembre 2017 à 18h30 à Jaman 8.

La séance est levée à 20h00.

Annexes : - Dossier du Quart parents – 1^{er} semestre 2017 (PV de la séance du 7.6.17 et PV de la séance du 19.6.17, compte-rendu des activités à l'attention du CET)

Diffusion de ce procès-verbal : - Membres du CET
- La Municipalité pour information
- Après validation sur le site internet communal

Séance avec la direction du CET
Mercredi 7 juin 2017, 17h45-18h15
Maison de Quartier, Clarens

Thème de la séance :

Procès-verbal de la séance CET-parents-GT du 9.2.17
Prises de position de Mme Pellet

Pour les autorités communales:

Madame Jacqueline Pellet, présidente du CET
Monsieur Simon Smith

Pour le quart parents :

Mesdames Alexandra Ramser (ARa)
Corinne Chatelan Manzini (CCM)
Monsieur Albert Richard (ARi)

PV ARI / CCM, coordination / 7.9.17

Point 2 du procès-verbal

Désignation du quart parents. Séance constitutive du 28 septembre 2016.

Par souci de transparence, le CET-parents-GT demande à Mme Pellet, présidente du CET, que le CET soit informé du résultat de cette désignation : noms des candidat-e-s, nombre d'électeurs/trices, résultats et liste des viennent-ensuite.

Mme Pellet communiquera le résultat de cette élection.

Le CET-parents-GT demande ainsi aux autorités communales de définir les modalités de désignation des parents composant le quart parents et d'intégrer dès que possible cette proposition dans le règlement du CET (ouverture des candidatures, représentation d'un nombre minimum de parents par établissement, mode d'élection, convocation à l'élection, etc.).

La révision du règlement du CET étant en cours de validation, il n'est plus possible d'y faire figurer une telle modification. Cependant, le quart parents peut proposer au CET que ce genre de modification soit intégrée au règlement sous forme de directive. Le CET devra alors la valider ou non.

Point 3 du procès-verbal

Organisation/coordination du CET-parents-GT

Un cahier des charges du quart parents permettrait de répondre aux questions en suspens soulevées par ce rapport. Le CET-parents suggère ainsi à Mme Pellet de lui faire une proposition dans ce sens.

Madame Pellet accepte cette proposition. Une fois déposé, ce cahier des charges devra être validé ou non par le CET.

Dans ce cadre, le CET-parents-GT demande à Mme Pellet que le/la coordinateur/trice soit défrayé-e à l'instar d'un-e président-e de commission du Conseil communal pour chacune des séances octroyées par Mme Pellet, en sus de ladite séance, selon l'art. 28 du projet du

règlement du CET. Chaque demande supplémentaire de coordination serait défrayée en accord avec Mme Pellet.

La coordination sera défrayée avec un jeton de présence supplémentaire par séance octroyée.

Le quart parents se permet de souligner que plusieurs heures sont nécessaires pour mener à bien une bonne coordination du CET-parents-GT : convocation aux séances, ordre du jour, préparation, procès-verbal, rédaction des documents y relatifs, envoi, suivi. Le quart parents tiendra ainsi compte de cette décision dans l'élaboration de son cahier des charges. La coordination du CET-parents-GT doit en effet rester appropriée à l'emploi du temps de chacun de ses membres.

Point 4 du procès-verbal

Art. 12 du règlement du CET : assemblée des parents

Lors de la précédente législature, le CET-parents-GT a présenté ses activités lors des différentes séances d'informations destinées aux parents, dans les deux établissements, durant les différentes années scolaires. En décembre 2015, il avait aussi eu le plaisir de tenir un petit stand lors du marché de Noël de Rambert (EPSMO) et de la fête de Noël de Gare 33 (EPSME). Les parents d'élèves avaient apprécié lors de ces deux soirées de faire la connaissance de ses différents membres et de voir qu'ils étaient représentés au sein du CET.

De telles présentations seront soumises à l'accord de la présidente du CET.

Monsieur Smith attire l'attention du quart parents sur le fait que le vin d'honneur de la Commune, proposé aux parents lors du marché de Noël de Rambert, avait été vendu aux parents au profit de ce marché (œuvre caritative). Ceci étant totalement proscrit, toute demande de vin d'honneur pour une prochaine manifestation sera évaluée par le quart parents avant qu'il transmette une éventuelle demande officielle à la présidente du CET.

Pour cette nouvelle législature, le CET-parents-GT propose de reprendre la formule des présentations multiples et d'abandonner l'idée de la « journée des parents », trop complexe à mettre sur pied.

Le CET-parents-GT demande ainsi à Mme Pellet et à MM. Fankhauser et Steffen leur accord pour reconduire de telles présentations et, le cas échéant, les dates des soirées auxquelles il pourra prendre part.

La présidente du CET accepte cette proposition.

Point 5 du procès-verbal

Page CET sur le site de la Commune montreux.ch

Dans ce contexte, et dans un souci de transparence, est-il envisageable que des informations complémentaires figurent sur cette page, notamment un paragraphe, voire une page complète présentant le quart parents, et que les parents en soient informés de la manière suivante :

- *une adresse courriel propre au quart parents*

Cela n'est pas possible. Toute demande concernant le CET passe par le SFJ qui la transmet aux membres du CET concernés.

- les informations susceptibles d'intéresser les parents (PMS, Pédibus, etc.) avec les liens internet y relatifs, s'ils existent ; ces dernières pourraient figurer sur la page CET-parents précédemment suggérée,
- une mise à jour de la ou des pages du CET, la date de la prochaine séance du CET étant erronée (27 février 2017 au lieu du 2 mars 2017).

La mise à jour sera faite prochainement par la direction du CET.

Une information relative au CET pourrait également être publiée dans le journal communal *Vivre à Montreux*.

Point 6 du procès-verbal Pédibus

La Commune cherche actuellement des solutions.

En effet, mettre en place une infrastructure officielle pose un problème dans la relation adultes-enfants. En effet, tout-e collaborateur/trice communal-e en contact avec des enfants doit fournir un casier judiciaire modèle 2 (art. 596.2 du code d'instruction criminelle). *Ce document est délivré pour les activités liées à l'éducation, au médical et au psycho-social, à l'aide à la jeunesse, à l'animation et l'encadrement de mineurs*. Il serait de ce fait délicat de demander un tel document à toute personne impliquée dans une éventuelle association Pédibus communale.

La direction du SFJ ne veut donc pas se substituer aux parents. Elle est néanmoins prête à soutenir toute initiative venant de ces parents.

Demande du quart parents pour une nouvelle séance de coordination

Thèmes principaux :

- organisation du quart parents pour la fin de l'année 2017,
- cahier des charges du quart parents.

La présidente du CET accepte la tenue de cette séance.

Séance de travail/coordination
Lundi 19 juin 2017, 18h30-20h00
Maison de Quartier, Clarens

Thème de la séance :

Quart parents (CET-parents-GT) : organisation pour l'année 2017– 2^{ème} partie

Membres présents :

Mesdames Carine Dind (CD)
Alexandra Ramser (ARa)
Corinne Chatelan Manzini (CCM)
Messieurs Olivier Raduljica (OR)
Albert Richard (ARi)
Invitée Denise Nicolò, 1^{ère} « viennent-ensuite » (DN),
remplaçante de CCM à l'automne 2017
Absent Michel D'Antino (MdA)

PV ARi / CCM, coordination / 7.9.17

Procès-verbal

Préambule :

- Présidence de la séance par CCM.
- Bienvenue à Denise Nicolò, future remplaçante de CCM.

1. PV de notre séance du 9.2.17 / prises de position de Mme Pellet

- Séance avec la direction du CET le 7.6.17 avant séance du CET (PV de la séance en annexe).

2. Cahier des charges du quart parents

- Proposition de CCM. Document de travail (6 chapitres).
- Riche échange sur cette proposition.
- Quelques propositions de modifications : CCM mettra à jour le cahier des charges suite à notre discussion.
- Cependant, la rémunération décidée par la Présidente du CET pour la coordination du QP a une incidence sur son organisation et sur le travail nécessaire y relatif.
- Une autre séance sera ainsi nécessaire pour modifier et finaliser ce document.
- Ce document sera remis à Mme Pellet dès qu'il aura été finalisé par le QP.

3. Art. 12 du règlement du CET : séances d'infos aux parents

- Bilan très positif : lors de ces différentes soirées, plusieurs parents nous ont interpellés et se sont montrés intéressés par le QP et son activité au sein du CET ; les PMS et le Pédibus, notamment.
- Nous avons constaté qu'une double présence nous a permis d'être plus disponibles pour les parents et cela leur permet de savoir qu'ils sont représentés par des personnalités différentes au sein du CET.
- Il est aussi important que Mme Pellet ou M. Smith soient présents à ces séances. En leur absence, nous avons présenté le CET dans son ensemble, mais cela n'étant pas

dans nos prérogatives, cela nous met dans une situation inconfortable vis-à-vis des autres membres du CET.

- Comme lors de la précédente législature, CCM fera à l'attention du CET un compte-rendu de nos activités qui fait notamment état de nos présences à ces séances.
- CCM fera également à l'att. de Mme Pellet la liste de nos présences à ces séances d'infos et à nos deux séances de travail/coordination pour l'attribution des jetons de présence.

4. Communication des informations aux parents

- Voir point 5 du PV de notre séance du 9.2.17.
- Riche discussion avec de nombreuses propositions, dont une petite carte de visite présentant le CET qui serait remise aux parents d'élèves.
- Toutefois, dans un premier temps l'idée d'un flyer distribué en début d'année scolaire est retenue. CCM fait la proposition de reprendre le texte de l'annonce insérée dans le Chat-Lendrier. CCM la remettra en annexe du présent PV. Si ok du QP, cette proposition sera soumise à Mme Pellet pour réalisation et distribution.
- Demande de parents :
 - Mme Zamanos Epreman à CCM concernant le règlement du CET.

5. Pédibus

- Voir procès-verbal de la séance du 7.6.17 du QP avec Mme Pellet et M. Smith
 - Point 6 du procès-verbal – Pédibus.
- Deux mamans intéressées lors de la séance d'infos du 1^{er} juin.
 - CCM fera le lien avec la Commune.

6. Incident survenu à Etraz

- ARa nous fait une synthèse des faits.
- Séance du 22.8.17 à 17h00 et 17h45 : qui représentera le QP ?
- Deux représentants du QP seront présents. Les noms seront communiqués une semaine avant la séance.
- CD, OR et ARi se proposent pour y assister.
- Les représentants annoncent leur participation à M. Husson, en copie à Mme Pellet - M. Smith - les autres membres du CET-Parents.

7. Proposition de notre groupe lors de la séance CET du 7.6.17

- Création GT incivilités et sécurité.

8. PMS Vinet

- Séance du groupe d'accompagnement le 15.6.17 (CCM en fait partie) : présentation des recommandations de l'ATE suite aux enquêtes faites auprès élèves, parents, enseignants.
- Remarques des personnes présentes dans ce groupe d'accompagnement.
- L'ATE tiendra compte de ces remarques pour faire des recommandations définitives à l'attention de la Municipalité.
- Le groupe d'accompagnement devrait recevoir ces recommandations définitives d'ici fin juin par voie électronique.

- CCM souligne que la plupart des points relevés par les parents avaient déjà été soulevés par le GT « mobilité et rues pour tous » de projet Clarensemble en automne 2010 !
- Le Petit journal de la mobilité sera édité pour les parents durant l'automne 2017 :
 - texte du QP rédigé par CCM pour les éditions de Chernex et Vernex suite à la demande de l'ATE et de Mme Pellet,
 - CCM le « mettra à jour » pour Vinet et l'enverra à Mme Pellet et à M. Smith,
 - délai fin juin.

9. Fonctionnement du CET / bilan de législature 2011-2016

- Eventuel suivi.

Compte-rendu de nos activités à l'attention du CET 1^{er} semestre 2017

C. Chatelan Manzini / 7.9.17

9 février 2017

Notre quart parents se réunit pour la première fois.

Thème de la séance : mise en place de notre organisation.

Points traités :

- Qu'est-ce qu'un conseil d'établissements ?
- Législature 2011-2016 : contribution du quart parents.
- Désignation du quart parents : séance constitutive du 28 septembre 2016.
- Organisation/coordination du quart parents.
- Art. 12 du règlement du CET : assemblée des parents. Préparation.
- Page CET sur le site de la commune *montreux.ch*.
- Pédibus.
- Demandes de parents d'élèves.

Le procès-verbal de cette séance a été remis à Madame Pellet, Présidente du CET.

Art. 12 du règlement du CET : assemblée des parents

Lors de la précédente législature, le quart parents a présenté ses activités lors des différentes séances d'informations destinées aux parents dans les deux établissements, durant les différentes années scolaires. En décembre 2015, il avait aussi eu le plaisir de tenir un petit stand lors du marché de Noël de Rambert (EPSMO) et de la fête de Noël de Gare 33 (EPSME).

Le quart parents avait opté pour ces solutions, jugeant qu'il était plus judicieux d'aller à la rencontre des parents plutôt que de les « attirer » à une soirée unique qui n'aurait probablement suscité que très peu d'intérêt. La première élection du quart parents le 22.11.11 en avait été la preuve : une vingtaine de personnes présentes (candidat-e-s et électeurs/trices)...

Par ailleurs, une idée de « journée des parents » liée à la présentation du PMS faite en collaboration avec l'ATE et d'autres partenaires éventuels (animation jeunesse, prévention, etc.) avait été évoquée, puis mise en attente.

Pour cette nouvelle législature, le quart parents a proposé à Mme Pellet de reprendre la formule des présentations multiples et d'abandonner l'idée de la « journée des parents », trop complexe à mettre sur pied, ce qui a été accepté par Mme Pellet.

Mai 2017

Présentation du quart parents aux parents des élèves de l'EPSME :

- 8 mai : 1-2P, Albert Richard
- 9 mai : 3-4P, Michel D'Antino
- 15 mai : 5-6P, Carine Dind

Juin 2017

Présentation du CET et du quart parents à l'EPSMO :

- 1^{er} juin : futurs 1-2P, Corinne Chatelan Manzini

7 juin

Séance du quart parents avec Mme Pellet et M. Smith.

Objectif : éclaircissement de nos demandes formulées lors de notre séance de coordination du 9.2.17.

19 juin

Deuxième séance de coordination de notre quart parents.

Thème: organisation pour l'année 2017 – 2^{ème} partie.

Points traités :

- Accueil de Denise Nicolo, future remplaçante de C. Chatelan Manzini.
- PV de notre séance du 9.2.17.
- Séance du 7.6.17 avec Mme Pellet et M. Smith.
- Cahier des charges du quart parents.
- Art. 12 du règlement du CET, séances d'infos aux parents : bilan.
- Communication des informations aux parents.
- Pédibus.
- Incident survenu à Etraz
- Proposition de notre groupe lors de la séance du CET du 7.6.17.
- Fonctionnement du CET / bilan de législature 2011-2016.

Le procès-verbal de cette séance a été remis à la présidente du CET Madame Pellet.